



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 37906

Texte de la question

M Jacques Médecin attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, sur la question du sigle de nettoyage fixe sur les vêtements. En effet, ce sigle, qui indique la façon de nettoyer un vêtement, n'est pas obligatoire mais lorsque les fabricants décident de le mettre ils sont obligés de passer par une maison, ce qui complique leur tâche. Afin de remédier à cette situation, il serait souhaitable que ces fabricants puissent apposer eux-mêmes sur leurs vêtements ce sigle de nettoyage. Je lui demande donc s'il compte prendre des mesures allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37906

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : commerce, artisanat et services

Ministère attributaire : commerce, artisanat et services

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1092